



BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES – TRANSACTION

Prix de vente	Habitation	Terrain	Commercial / Industriel
Jusqu'à 50 000 €	FORFAIT DE 4 000 €	FORFAIT DE 6 000 €	FORFAIT DE 6 000 €
De 50 001 à 100 000 €	12% TTC	12 % TTC	12 % HT
De 100 001 à 140 000 €	10 000 €	9 % TTC	10 % HT
De 140 001 à 190 000 €	12 000 €	8 % TTC	9 % HT
De 190 001 à 250 000 €	15 000 €	7 % TTC	8 % HT
De 250 001 à 360 000 €	18 000 €	6 % TTC	7 % HT
Au-delà de 360 001 €	5 % TTC	5 % TTC	6 % HT
Honoraires sur Viager	10 % TTC		

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur (Exception faite pour les successions)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique